

américaines de marchandises vers le Canada ont augmenté de 18 p. 100 depuis 1988 et continuent de connaître un excédent en compte courant avec le Canada.

En termes simples, le libre-échange stimule le commerce. L'ALE a été profitable aux deux pays.

Les détracteurs de l'ALENA, comme ceux qui dénonçaient l'ALE avant eux, fondent leurs arguments sur des prémisses fausses : ils pensent qu'éliminer les obstacles qui protègent et isolent les marchés nuira aux travailleurs, tandis que le fait de maintenir ces obstacles les protégera. La nouvelle réalité, c'est que la concurrence est inévitable en Amérique du Nord. Toutefois, l'ALENA crée un cadre de règles équitables pour la concurrence. Il promet une adaptation plus progressive et une plus grande stabilité.

Je peux vous assurer que le Gouvernement du Canada est, plus que jamais, convaincu que la décision que nous avons prise de conclure l'ALENA en 1989 était la bonne. Nous croyons que l'ALENA fera fond sur le succès de l'ALE et en élargira la portée pour inclure l'économie du Mexique, qui croît rapidement.

Bien que l'ALENA soit déjà l'accord le plus «vert» jamais négocié, nous avons la possibilité de conclure des accords parallèles qui entraîneraient une collaboration sans précédent dans les domaines de l'environnement et du travail en Amérique du Nord. Le Canada a en fait joué un rôle de premier plan dans la négociation de dispositions solides sur l'environnement dans l'ALENA. Nous avons également préconisé l'établissement d'une tribune trilatérale qui examinerait les questions relatives au travail.

Dans les négociations actuelles, nous appuyons l'attribution d'un vaste rôle, y compris l'harmonisation à la hausse des normes environnementales nationales, à une Commission nord-américaine de l'environnement. Nous tenons à promouvoir le développement durable et une coopération environnementale plus intense entre les partenaires de l'ALENA. En outre, nous préconisons l'accroissement de la coopération pour l'élaboration et l'exécution des règlements environnementaux nationaux.

Toutefois, le Canada croit fermement que ces négociations ne doivent en aucune façon mettre en péril les avantages qu'il y a à créer un marché nord-américain intégré.

Le gouvernement des États-Unis a proposé l'imposition de sanctions commerciales en cas de violation des lois sur le travail et l'environnement de tout pays signataire de l'ALENA. Le Canada est fondamentalement opposé à cette forme de recours commercial. Les sanctions commerciales créent des obstacles au commerce, alors que l'ALENA a été conçu pour les éliminer. Nous